

Bienvenue sur notre foire aux questions !

1) Quels sont mes avantages en tant membre en activité ?

- **Jouer sur les terrains toute la saison autant que vous le désirez !**
- En tant que membre en activité, il est aussi possible de réserver un terrain avec une personne non membre (invité-e non-membre). Chaque membre reçoit chaque année deux invitations, permettant de jouer gratuitement avec une personne non-membre (invité-e non-membre). Les invitations supplémentaires sont ensuite comptabilisées directement par le système (et facturées deux fois par année) au prix de 20.- de l'heure.
- Participer aux cours et stages à des prix préférentiels.
- Participer aux événements spécifiques au club (tournois internes, journée d'ouverture, soirées Happy tennis, événements, etc.).
- Recevoir les informations régulièrement et la Newsletter mensuelle.
- Bénéficier de 20% de rabais chez "Janz Sports" pour l'achat de votre matériel de sport.

2) Puis-je venir jouer sur vos terrains sans être membre ?

Non-membres et membres en congé

La réservation est possible durant les créneaux horaires moins fréquentés, en [cliquant ici](#)

- **Durant la saison été**
Terrain 5 uniquement. En semaine, de 7h à 11h et de 13h à 16h. Le week-end, de 7h à 21h.
- **Durant la saison d'hiver**
Terrain 7 uniquement. Horaire entre 9h et 16h.
- Le prix est fixé de façon dynamique en fonction de l'heure de jeu.

3) Je suis membre du club, mais empêché-e de jouer ou blessé-e. Je ne désire pas quitter le club, que faire ?

- Vous pouvez adopter le statut de membre en congé au prix de CHF 60.-/ année ce qui vous permettra de reprendre votre statut de membre en activité, sans être astreint-e au paiement d'une nouvelle finance d'entrée.

4) Puis-je annuler mon inscription au club n'importe quand ?

- Non, nos conditions générales mentionnent que votre adhésion au club en tant que **membre** se renouvelle automatiquement chaque année.
- Aucun rabais n'est accordé aux membres quittant le club en cours de saison. Les résiliations s'annoncent par écrit, avant le 31 décembre de l'année en cours, pour l'année suivante.

5) Le club est-il ouvert pendant l'hiver ?

- Oui, le club et le restaurant restent ouverts toute l'année. Le secrétariat est joignable également toute l'année.
- Les terrains ne sont pas couverts. Les terrains 6 et 7 en terre battue synthétique, sont utilisables et réservables aussi l'hiver.

- Les terrains 1 à 5 sont praticables d'avril à novembre, en fonction des conditions météo.
- L'Ecole de tennis (MTA) bénéficie de terrains couverts à Vidy et à Champittet, pour les cours d'hiver.
- Les équipes d'interclubs bénéficient aussi de terrains couverts pendant l'hiver.

6) Je suis membre en activité et je désire participer à des tournois officiels en Suisse, comment m'y prendre ?

- Une licence officielle Swisstennis peut être obtenue sur simple demande auprès du secrétariat : info@montchoisitc.ch
- **Tarifs** - Adultes : CHF 80.-/année - Juniors : CHF 50.-/année
- [Plus d'infos](#)